

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/10/2025 - 26569 - 2017 B 03703 - 833 337 371 - 6000'S



N° 2065-SD

2025

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
6000'S 611 Rue Saint Priest La garrigue Saint Priest L215 34090 MONTPELLIER			
SIRET	8 3 3 3 3 7 3 7 1 0 0 0 1 1	Mél :	olivier.milles@isi-s.fr
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	456	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, Indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EXPERT & CONSEIL Société d'Expertise Comptable 7 Place de la République 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE Tél: 0490923604		Tél:	
OGA/OMGA	Visur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visur ou certificateur conventionné :		Date : 02052025 Lieu : MONTPELLIER	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : OLIVIER MILLES	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature :	
Prestatataire :			

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)		
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
Olivier MILLES		74						
369 Rue de la Valsière 34790 GRABELS								
Marie Charlotte MILLES								
369 Rue de la Valsière 34790 GRABELS		1						
Julie MILLES		1						
570 Avenue Georges Frêche Rochelongue 1116 34170 CASTELNAU-LE-LEZ								
Benjamin MILLES								
29 Rue Popincourt 75011 PARIS		6						
Christine MILLES		9	2024			46 014		
611 Rue Saint Priest La garrique Saint Priest L215 34090 MONTPELLIER								
Christian MILLES								
611 Rue Saint Priest La garrique Saint Priest L215 34090 MONTPELLIER		9						
I DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice						
		MVLT restant à reporter						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise 6000'S

du

Adresse 611 Rue Saint Priest La garrique Saint Priest L215 34090 MONTPELLIER

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 082
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	1 082

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	1 082	- de l'exercice . . 2024 . . ⑩	456
- de l'exercice précédent ⑩	1 185	- de l'exercice précédent ⑩	71 602
Nom et qualité du signataire	OLIVIER MILLES Président	À MONTPELLIER	le 02052025
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

Désignation de l'entreprise <u>6000'S</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>611 Rue Saint Priest La garrigue Saint Priest L215 34090 MONTPELLIER</u>																							
SIRET <table><tr><td>8</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>7</td><td>3</td><td>7</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td></tr></table>												8	3	3	3	3	7	3	7	1	0	0	1
8	3	3	3	3	7	3	7	1	0	0	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																							
										Exercice N clos le													
										<u>13/11/2024</u>													
ACTIF										Brut 1													
										Amortissements-Provisions 2													
										Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																		
		Autres *	014		016																		
	Immobilisations corporelles *		028	64 340	030	20 374			43 966														
	Immobilisations financières * (1)		040	25 000	042				25 000														
	Total I (5)		044	89 340	048	20 374			68 966														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																	
		Marchandises *		060		062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	6 048	070	1 575		4 473															
		Autres * (3)	072	15 217	074			15 217															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																		
	Disponibilités		084	44 808	086			44 808															
	Charges constatées d'avance *		092		094																		
	Total II		096	66 072	098	1 575		64 497															
	Total général (I + II)		110	155 412	112	21 949		133 463															
PASSIF										Exercice N 1													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 000													
	Écarts de réévaluation								124														
	Réserve légale								126	310													
	Réserves réglementées *								130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)								131	35 925													
	Report à nouveau								134														
	Résultat de l'exercice								136	46 478													
	Subventions d'investissement								137														
	Provisions réglementées								140														
	Total I								142	83 712													
Provisions pour risques et charges								Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	45													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)								169	2 720													
	Comptes courants d'associés								173	46 172													
	Autres dettes								175	814													
	Produits constatés d'avance								174														
Total III								176	49 751														
Total général (I + II + III)								180	133 463														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

6000'S

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 6000 ' S

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	64 340	462		464		466	64 340				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	75 000	482		484	50 000	486	25 000				
TOTAL		490	139 340	492		494	50 000	496	89 340				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	7 506	552	12 868	554		556	20 374		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	7 506	572	12 868	574		576	20 374		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Titres de partici									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑤	15 % ou 12,8 % ⑥	0 % ⑦			
1	50 000		50 000			(50 000)					
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	50 000	580	582	50 000	584		586	588	(50 000)	590
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594		595
TOTAL					596		585		597	(50 000)	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : 6000 'S										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	50 000	632		634	50 000	636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652	1 575	654		656	1 575	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680	50 000	682	1 575	684	50 000	686	1 575	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	19 953
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	4 121
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:6000.S.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./01./2024. et clos le:31./12./2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	99 767
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	99 767
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	4 507
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	35 557
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	(1)
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	50 000
TOTAL 3		152	90 063
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	9 704
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	9 704
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / /
Date de cessation			/ / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 3 3 3 3 7 3 7 1

Dénomination de l'entreprise

6000'S

Adresse (voie)

611 Rue Saint Priest La garrigue Saint Priest L215

Code postal

34090

Ville

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	7	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	7	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions 0Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MILLES Prénom(s) OlivierNom d'usage % de détention 74,00 Nb de parts ou actions 74Naissance: Date 10/06/1988 N° Département Commune Montpellier Pays Adresse : N° 369 Voie Rue de la ValsièreCode Postal 34790 Commune GRABELS Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Expert-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 3 3 3 3 7 3 7 1

Dénomination de l'entreprise

6000'S

Adresse (voie)

611 Rue Saint Priest La garrigue Saint Priest L215

Code postal

34090

Ville

MONTPELLIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

ISIS

N° SIREN (si société établie en France)

949433700

% de détention

100,00

Adresse :

N°

483

Voie

ALLEE DES PLATANES

Code Postal

34730

Commune

PRADES LE LEZ

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

6000's
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 611 rue Saint-Priest
34090 MONTPELLIER
833 337 371 RCS Montpellier

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 juin,

A 18h00,

Les associés de la société 6000's se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier MILLES, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier MILLES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant toutes les actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Handwritten signatures and initials:
HOM, OM, BN, JM, and other illegible marks.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Autorisation à donner au Président Olivier Milles pour l'apport en capital de 999€ pour la création de la SCI Millesim qui sera détenue à 99.9% par la société 6000's et 0.1% par Monsieur Olivier Milles en nom propre.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

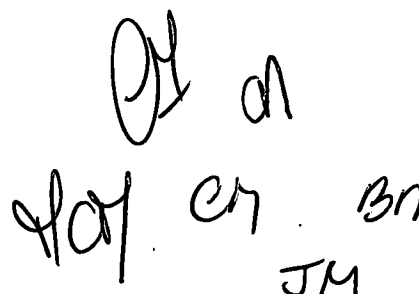
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 46 478 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 46 478 euros

- sur le compte « Autres réserves » 46 478 euros
S'élevant ainsi à 82 403 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large signature, 'an', 'Hay', 'en', 'Bn', and 'JM'.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la non-rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RESOLUTION

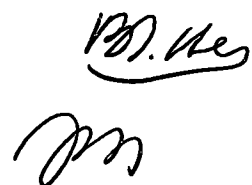
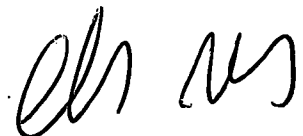
- L'Assemblée Générale, après lecture de l'ordre du jour, donne autorisation à Olivier Milles pour l'apport en capital de 999€ pour la création de la SCI Millesim qui sera détenue à 99.9% par la société 6000's et 0.1% par Monsieur Olivier Milles en nom propre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président et Secrétaire
Olivier MILLES

6000's
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 611 rue Saint-Priest
34090 MONTPELLIER
833 337 371 RCS Montpellier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/06/2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Résultat – Affectation

L'Assemblée générale entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 faisant ressortir un bénéfice de 46 478 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 46 478 Euros, de la façon suivante :

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 46 478 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



6000's
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 611 rue Saint-Priest
34090 MONTPELLIER
833 337 371 RCS Montpellier

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2025**

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 99 767€ contre 133 246€ lors de l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice, la société a décidé d'investir dans un bâtiment par l'intermédiaire d'une SCI pour louer ces locaux à sa filiale Isis.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 99 767€ contre 133 246 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 3 907 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 36 157 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 513 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 14 443 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 55 018 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 44 749 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 46 871 euros et du résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -46 574 euro.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à -1 432 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 46 478 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 133 463 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 46 478 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	46 478 euros
--------------------------	--------------

- sur le compte « Autres réserves »	46 478 euros
S'élevant ainsi à 82 403 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 83 712 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Proposition d'investissement

Nous vous proposons de bien vouloir autoriser la constitution de la SCI Millesim, au capital de 1 000€.

Détenue à 99.9€ par la SAS 6000's et 0.1% par M. Olivier Milles en nom propre.

Et pour ce faire, autoriser l'apport en capital de 999€ lors de la constitution.

Cette SCI Millesim aura pour vocation, entre autres, d'acquérir des biens Immobiliers.

an

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer et les autorisations pour constituer la SCI Millesim.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MONTPELLIER
Le 26 mai 2025

Olivier MILLES
Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Milles', written over a horizontal line.

6000's
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 611 rue Saint-Priest
34090 MONTPELLIER
833 337 371 RCS Montpellier

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 23 JUIN 2025

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	MILLES Olivier	74		74	
2	MILLES Marie-Charlotte	1		1	
3	MILLES Julie	1		1	
4	MILLES Benjamin	6		6	
5	MILLES Christine	9		9	
6	MILLES Christian	9		9	
	Totaux	100		100	

Nombre d'associés : 6

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence arrêtée à 6 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 parts sociales.

Le président

